

Corpeau Le Mag

Bulletin Communal MARS 2025



Madame le Maire,
Sandrine ARRAULT

Mairie et Agence Postale

✉ mairie@corpeau.fr

☎ 03.80.21.90.15

Lundi de 13 h 30 à 18 h
mercredi de 8 h 30 à 11 h 30
et de 13 h 30 à 18 h
vendredi de 13 h 30 à 18 h

Ecole Primaire La Perrière

✉ ec-el-corpeau-21@ac-dijon.fr

☎ 03.80.26.02.45

Garderie

☎ 03.80.80.08.44

Médiathèque Jean Gailliot

✉ contact@bibliothequecorpeau.fr

☎ 03.80.21.39.73

Lundi de 14 h à 18 h
mardi de 16 h 30 à 18 h
Mercredi de 9 h 30 à 12 h
et de 16 h à 18 h
vendredi de 14 h à 18 h
Samedi de 9 h 30 à 12 h

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Le printemps arrive timidement et avec l'arrivée des beaux jours vous avez probablement envie de bricoler ou jardiner en extérieur. Il nous appartient à tous de respecter son voisinage.

Certains administrés me font part de leur mécontentement concernant les déjections canines trop présentes sur le domaine public ainsi que la divagation de chiens plus précisément.

Je rappelle, à nouveau que les trottoirs, bateaux d'entrée de propriété appartiennent au domaine public qui doit resté libre, sans obstacle. Le stationnement de véhicules est donc interdit.

Je vous remercie de votre collaboration,

Bonne lecture.



TRAVAUX



Cédric, notre agent communal procède à l'élagage des arbres présents sur le domaine public.

Il a également élagué les arbres longeant la vigne communale au Meix Grappin pour faciliter l'utilisation des engins viticole lors de l'entretien par le prestataire.



TRAVAUX D'ENTRETIEN DU REUIL



Lors des inondations du 8 octobre 2024, diverses échanges et réunions ont eu lieu avec le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Dheune en charge de la compétence. Dernièrement, il a été acté une opération de nettoyage sur l'aval du cours d'eau visant à supprimer la végétation. Les travaux débiteront à partir du moment où le syndicat aura les autorisations de pénétrer les propriétés privées pour accéder au cours d'eau.

Dans un deuxième temps, une attention particulière sera portée sur les 2 bassins de rétention situés en amont vers le lavoir en limite de Chasagne, et envisager si nécessaire un nettoyage voire un redimensionnement.

L'objectif est de procéder au nettoyage de l'aval. Pour limiter le cumul d'eau en amont

A VOS AGENDAS !!

Tarif
adulte
25 €



Tarif - de
18 ans
15 €

SOIRÉE CHOUCROUTE

Salle multi-activités Robert CHAMBARD

19H30

SAMEDI 22 MARS

2025

Apéritif
Choucroute
Fromage
Dessert

Organisée
par le Comité de
Jumelage

Réservation et règlement
avant le 10 mars 2025 au 06.42.01.26.79

COLLECTE DON DU SANG



LA MÉDIATHEQUE ET LES BEAUX ARTS...



La médiathèque, en partenariat avec l'école des Beaux-arts de Beaune, a organisé un atelier Hors-d'œuvre les mercredis matin du 22 janvier au 19 février avec la présence de Brice Mantovani, intervenant des Beaux-arts.

Le projet étant de sensibiliser à l'art contemporain et de suivre le protocole d'un artiste, les enfants devenant ainsi ses assistants. Déambulations, promenades, collectes d'insectes, de végétaux puis répertoriage de nos trouvailles sous la forme d'un herbier ont été à l'ordre du jour de cet atelier. Notre

collecte sera ensuite livrée à Melissa Didier, l'artiste à la base de ce projet, elle participera à la création d'une de ses œuvres qui sera ensuite exposée à la Frac de Dijon.

Un atelier riche en découvertes qui a ravi les enfants ! Merci à tous pour leur bonne humeur lors de ces mercredis où le froid et la pluie ont souvent été de rigueur lors de nos pérégrinations dans les rues de Corpeau !

LES NOMS DE FAMILLE

Jusqu'au XI^{ème} siècle, les personnes ne portaient qu'un nom de baptême. Les premiers noms de familles sont apparus en France à partir du XII^{ème} siècle. A cette époque on donnait des surnoms aux individus afin d'éviter les confusions. La forte augmentation démographique a provoqué la difficulté de différencier les habitants des villages. Les noms de famille étaient généralement réservés aux grandes lignées, le commun se contentait d'un prénom.

A partir du XV^{ème} siècle, un long processus de fixation des noms de famille s'amorce. Par ailleurs, le pouvoir politique s'intéresse à la question et réglemente progressivement l'existence des noms de famille.

En 1474, Louis XI interdit à tout à chacun de changer de nom sans une autorisation royale.

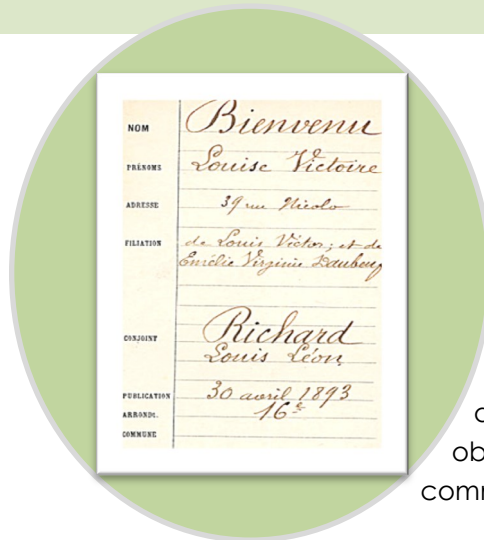
En 1539, François 1^{er} promulgue l'ordonnance de Villers-Cotterêt rendant obligatoire la tenue de registre d'état-civil. Cette tâche a été confiée aux curés ; le Clergé constituait à l'époque la seule « administration » présente dans tout le royaume.

Avec la Révolution française, la tenue de l'état-civil quitte le cadre de la paroisse et est entrée dans les attributions de l'Etat.

Le 23 mai 1871, le feu détruit l'annexe de l'Hôtel de Ville de Paris contenant les registres originaux de l'état civil. Le lendemain, c'est le Palais de Justice et le deuxième exemplaire de ces précieux registres qui sont à leur tour la proie des flammes. Et voilà comment, en quarante-huit heures, toute l'histoire des familles parisiennes est partie en fumée.

Suite à cette catastrophe, le Préfet de la Seine prend l'initiative de créer le livret de famille avec l'idée de constituer une garantie supplémentaire : il serait en quelque sorte un troisième exemplaire de l'état civil à la garde des familles. D'abord limitée à la capitale, la mesure ne tarde pas à convaincre le gouvernement qui entend la généraliser à l'ensemble du pays.

En 1877, le ministre de l'Intérieur se lance donc une opération auprès des maires de France, en passant par l'intermédiaire des préfets : « ...il verrait avec plaisir que les communes de France emboitent le pas de la capitale et remettent gratuitement un livret de famille aux nouveaux époux ». Deux ans plus tard, le livret de famille est en usage dans seulement soixante-six départements.



En 1884, la Loi sur l'organisation municipale intègre les frais de délivrance des livrets de famille dans la liste des dépenses obligatoires pour les communes.

C'est donc à partir de ce moment que les nouveaux couples se sont vus remettre systématiquement un livret de famille.

On considère aujourd'hui que les noms de famille que l'on connaît proviennent de quatre origines possibles :

- Un nom de baptême, un surnom, un nom d'usage ou un diminutif du prénom du père (ex : Jean, Thomas, Marin, Jeannot, Hanin...).
- Une localisation (ex : Dupont, Dulac, Dubois...).
- Un nom de métier (ex : Boucher, Lemaire, Clerc, Maréchal).
- Un trait de caractère, physique ou un exploit (ex : Lamy, Legrand, Champion...).

Je vous prie de la porter à la connaissance des maires et de les informer qu'ils devront, chaque fois qu'ils en seront requis, porter gratuitement sur les livrets qui leur seront présentés la mention des actes reçus en leur mairie.

D'un autre côté, je verrais avec plaisir que les municipalités de votre département et principalement celles des villes de quelque importance, suivissent l'exemple donné par la préfecture de la Seine.

La question de dépense ne saurait être ici un empêchement car le prix du livret est fort minime (12 centimes au plus pour une livraison de 20,000) et comme il ne s'agit point de donner à la mesure un effet rétroactif, le nombre des livrets à fournir ne dépassera pas le nombre des mariages annuellement contractés dans la commune.

Je désire, Monsieur le Préfet, que vous me rendiez compte des mesures que vous aurez prises en exécution de la présente circulaire. Recevez, etc.

**Le président du conseil, ministre de l'intérieur,
JULES SIMON.**

Le saviez-vous ?

L'INSEE estime qu'il existe plus 1,5 millions de noms de famille. Cette diversité s'explique par la grande variété d'orthographe possible pour un même patronyme.

REPÉRER LA DÉNUTRITION CHEZ LES PERSONNES AGÉES

La dénutrition touche particulièrement les personnes âgées. Avec l'âge, l'appétit peut diminuer alors que les besoins nutritionnels ne changent pas. La dénutrition affaiblit l'organisme et augmente le risque de perte d'autonomie.

Le premier indicateur de la dénutrition est la perte récente de poids.

Des signes doivent également alerter comme :

- la perte d'appétit
- la diminution des quantités prises à chaque repas
- la diminution du nombre de repas chaque jour
- la diminution de la force musculaire qui peut entraîner des difficultés à la marche ou pour se lever;
- des vêtements qui flottent ou une alliance qui ne tient plus au doigt
- une chute, confusion ou dégradation de l'état général.

C'est lors des premiers kilos perdus qu'il est le plus facile d'inverser la tendance. Il est donc conseillé de se peser régulièrement afin de détecter une perte ou une prise anormale de poids. Le poids ne doit pas varier de plus de 2 à 3 kilogrammes par rapport au poids habituel. En cas de perte de poids anormale, il est important de prendre rendez-vous avec votre médecin traitant.

LES SIGNAUX D'ALERTE

 Perte de poids, perte d'appétit

 Vêtements, bijoux, ceinture, dentier trop grands

 Réfrigérateur / placards vides ou remplis d'aliments pour certains périmés

 Plus de forces pour les courses ou cuisiner

Poubelle qui se remplit trop vite ou au contraire pas du tout 

En cas d'apparition d'un ou plusieurs signaux, contactez un professionnel de santé



Atelier bricolage

Médiathèque Jean Gailliot

Mercredi 05 mars 14h-16h

pour les enfants à partir de 6 ans
inscription gratuite sur place ou par mail:
contact@bibliothequecorpeau.fr

See you there!

OPÉRATION PIÈCES JAUNES 2025: L'ÉCOLE DE MONTAGNY-LES-BEAUNE ET LA MÉDIATHEQUE

Du 8 Janvier au 8 Février 2025 a eu lieu la 36ème opération "Pièces Jaunes". Elle permet de collecter un maximum de dons pour financer des projets pour les enfants et adolescents hospitalisés dans les établissements de santé pédiatriques publics et privés. L'idée est d'améliorer le quotidien des enfants hospitalisés et de permettre aux parents de rester à l'hôpital en créant des maisons de famille. A ce jour, 75 maisons de familles et 3 000 chambres parents-enfants sont présentes sur le territoire national.

Les élèves de CM1/CM2 de l'école de Montagny-les-Beaune



La médiathèque de Corpeau s'est associée à l'école de Montagny-les-Beaune en collectant **12kg 240g** de pièces jaunes.

Une excellente collecte pour l'association des pièces jaunes qui a été déposée à la poste de Corpeau le lundi 03 février avec un total de 12,240 kg ! 8kg265 pour les élèves de la classe de Cm1/Cm2 de Montagny-les-Beaune avec leur enseignant qui ont battu leur propre record cette année pour le plus grand plaisir des enfants ! le reste revient à la mobilisation des corpélais et corpélaises lors de leur venue à la poste où à la Médiathèque.

Merci à tous et rendez-vous pour la 37ème édition

LE HÉRON CENDRÉ



Le Héron cendré est très présent sur la commune. On peut l'observer sur les parcelles agricoles proches de la Dheune. Le Héron cendré fréquente toutes les eaux douces ou saumâtres à condition qu'elles soient poissonneuses. En intersaison, il fréquente également les milieux agricoles et se nourrit aussi de grenouilles, d'écrevisses, vers de terre... Sa nourriture préférée : le poisson qu'il pêche à l'affût, parfaitement immobile. Une fois repéré, il déploie son cou pour capturer sa proie.

Le héron construit son nid dans de grands arbres. Ce nid est composé de petites branches, brindilles. Assez large et plat, le nid fait assez petit par rapport à la taille de l'oiseau. Il se reproduit de février à juillet et niche en colonies généralement au sommet des arbres, en forêt, dans certaines zones humides. Lors de la nidification, la femelle pond 3 à 5 œufs de couleur bleu/vert. Les œufs sont couvés alternativement par les deux parents pendant 26 jours.





Crumble aux pommes et chocolat

Ingrédients pour 6 personnes

- 100 g de farine
- 75 g de beurre
- 75 g de sucre en poudre
- 200 g de chocolat pâtissier
- 25 cl de crème
- 10 cl de lait
- 1 œuf entier + 2 jaunes
- 60 g de noisettes

Préparation

Confectionnez les miettes : mettez dans une petite casserole les noisettes avec le sucre et un peu d'eau. Quand il commence à fondre et à se transformer en caramel, ôtez du feu. Laissez refroidir.

Mixez, puis ajoutez la farine et en dernier le beurre, sans trop travailler la pâte. Mettez de côté.

Faites bouillir la crème et le lait et hors du feu, ajoutez le chocolat coupé en petits morceaux. Laissez reposer 5 mn et mélangez la préparation jusqu'à ce qu'elle soit bien homogène.

Préchauffez le four à 120°C en glissant la grille au 1/3 supérieur du four.

Battez l'œuf et les 2 jaunes et ajoutez-les à la préparation au chocolat, qui doit épaissir. Versez-la dans un plat et répartissez dessus, très délicatement, les miettes de crumble.

Faites cuire au four 40 mn

Servez tiède ou froid

Bonne dégustation!

A VOUS DE JOUER !

GENDARME A L'AUBE	CHAUDE DANS L'ARÈNE	TEXTILE ÉDENTÉ	LIMON	À DISPO- SITION DE L'ARMÉE JEU
LIVRE PESANT D'OR			MESSAGE RADIO DIPLOME	
		IDIOT METTRE DE L'IODE		
PAPE INNOCENT GÉNIE			RICHESSSE DIVAGUER	
				EN PLEIN COEUR
HÉROS BIBLIQUE SOLDAT		FAUTE DE BALLE	SOUVERAIN TROIS SUISSES	
	FIN DU JOUR	LIPPES RÈGLE		
DÉCISION DE JUSTICE				ELLE CONNAÎT LA MUSIQUE
			VIVES EAUX	

		2	
2	1		4
		4	3
3	4		

	8	5	
8		6	
	6		7

	1		3
4		1	
	4	2	

		5	
5	7		8
		8	
6			

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : DP

Auvent, préau

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m² : DP

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

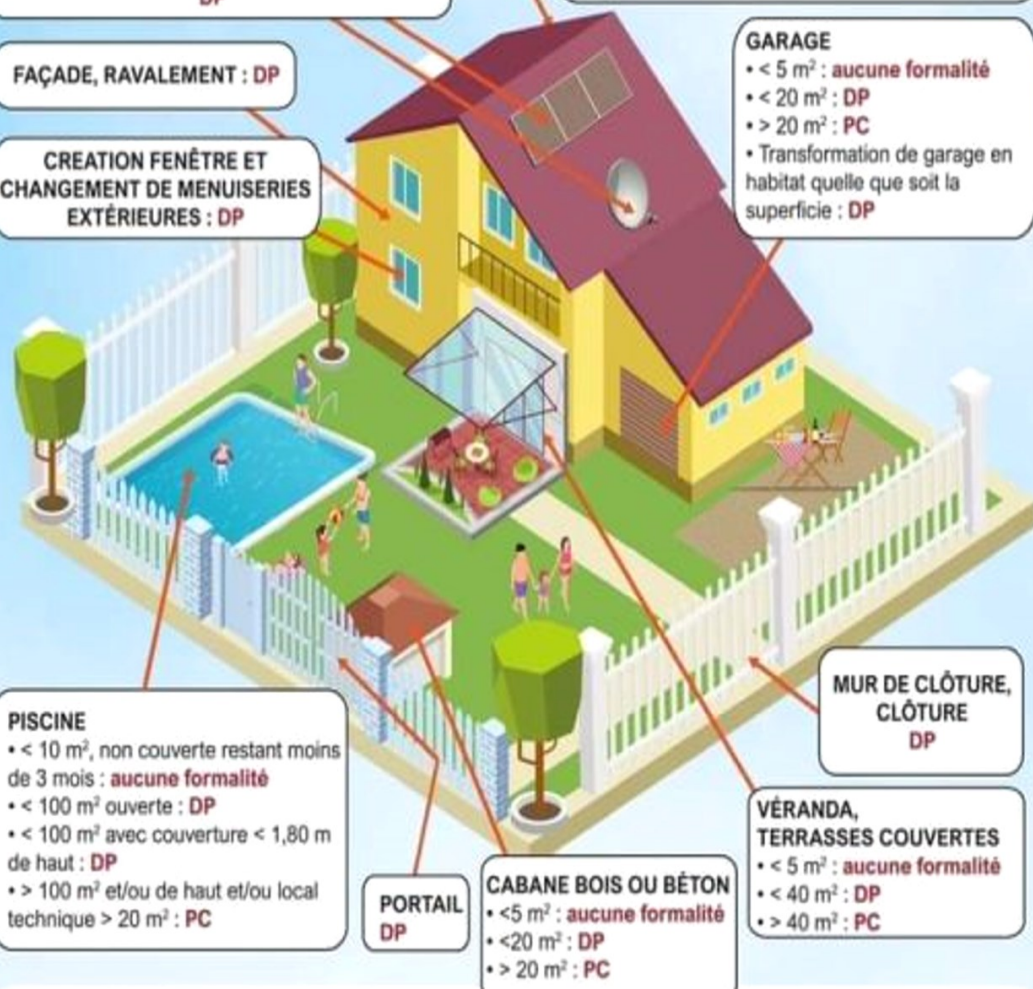
PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIURES : DP

GARAGE

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP



PISCINE

- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100 m² ouverte : DP
- < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
- > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

- < 5 m² : aucune formalité
- < 40 m² : DP
- > 40 m² : PC

PORTAIL DP

CABANE BOIS OU BÉTON

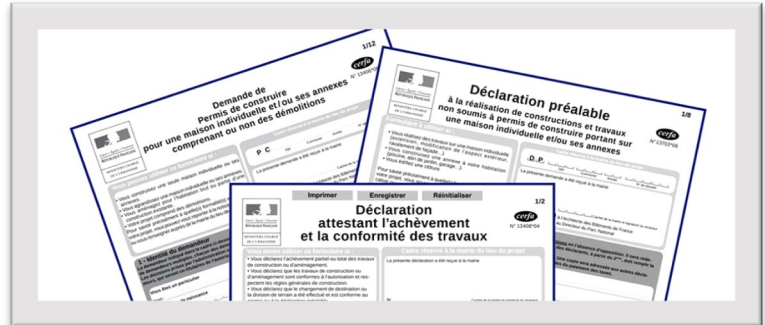
- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Les travaux et constructions suivantes peuvent faire l'objet d'une Déclaration Préalable :

Changement de fenêtres, volets, portes
Installation d'une fenêtre de toit
Travaux sur toiture
Construction d'un garage, d'une véranda
Construction d'un carport, d'une pergola
Construction d'une terrasse
Construction d'une cave
Aménagement de combles
Transformation d'un garage en pièce à vivre
Agrandissement, surélévation
Boitier de climatisation ou pompe à chaleur
Ravalement de façade
Installation d'une serre
Mûr de clôture
Pose de panneaux solaires (au sol ou en toiture)
Abri de jardin...



Afin d'assurer l'égalité de tous les citoyens devant la loi, les services de la Direction Départementale des Territoires effectuent des contrôles en matière de police de l'urbanisme. L'objectif est de s'assurer que les décisions rendues sur les demandes de permis de construire ou les déclarations préalables sont respectées, mais il s'agit aussi de rechercher et d'identifier des travaux n'ayant fait l'objet d'aucune demande ou ayant fait l'objet d'un refus.

Des contrôles inopinés ont lieu régulièrement par les services compétents et les pétitionnaires s'exposent à des sanctions en cas de non respect des règles d'urbanisme.

Au cours de l'année 2024, ont été instruits

- 20 Certificats d'Urbanisme (Cu)**
- 41 Déclarations Préalables (DP)**
- 12 ventes de maisons en zone constructible**
- 1 Permis de Démolir (PD)**

*A noter que la part communale concernant la
Taxe d'Aménagement est fixée à 3% sur la
commune et n'a pas subi d'augmentation depuis
2013*

LES DOCUMENTS D'URBANISME SONT INSTRUITS DANS LE RESPECT DU P.L.U (PLAN LOCAL D'URBANISME)

N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LE SECRÉTARIAT DE MAIRIE AVANT TRAVAUX 03.80.21.90.15

ESPACE CARRELAGE

by BigMat

SHOWROOM

« Les hauts de Chagny » 3 rue du commerce - 71150 CHAGNY
Tél. 03 71 40 02 30 www.bigmat.fr/b-m-c/carrelage/

Les Ciseaux de Nany
2 bis Chemin des Riaux - 21190 CORPEAU
06 83 33 14 53
Hommes—Femmes—Enfants

Taxi des Côteaux d'Or

M. OLIGO Noël

06.22.86.19.24

taxidescoteauxdor.21@gmail.com

www.taxi-chagny-corpeau.fr

Conventionnement Médical



PRO TECH BOURGOGNE
ALARME, VIDÉOPROTECTION
CÂBLAGE RÉSEAUX

Antoine MEYER

Tel : 06.58.76.20.06

antoine@protechbourgogne.com

17 rue des Louères . 21190 Corpeau

EUURL BOUHET ROMAIN

PLOMBERIE | CHAUFFAGE
SANITAIRE | CLIMATISATION
POMPE A CHALEUR | RAMONAGE

10 IMPASSE MARGHERITE DE VIENNE
71150 CHAGNY

TEL. 06 06 58 62 42

bouhet.romain@gmail.com



L'Air du Pont de Paris

2 Route d'Ebaty - 21190 CORPEAU

☎ 06 26 16 74 91

TOUTE LA CARTE EST
À CONSOMMER
SUR PLACE
OU
À EMPORTER

Ouvert tous les Midis du Mardi au Dimanche
Et les Soirs du Jeudi au Samedi

ESPACE MENUISERIE

by BigMat

SHOWROOM

« Les hauts de Chagny » 3 rue du commerce - 71150 CHAGNY
Tél. 03 71 40 02 31 www.bigmat.fr/b-m-c/menuiserie/

Mr. Bricolage

On peut compter sur lui.

BRICOLAGE - JARDINAGE - DECORATION
ELECTRO-MENAGER ET SERVICES

SAS GARNIER

Rue Wissen - 71150 Chagny

Tél. 03 85 87 07 07 / Fax 03 85 87 11 34

Ouvert du lundi au vendredi

de 9 h 00 à 12 h et de 14 h à 19 h

Samedi

de 9 h 00 à 12 h et de 14 h à 18 h 30

FRANCE PARE-BRISE

19A RUE DES BINELLES
71150 CHAGNY

100% LIVE

RDV
PARE-BRISE



Aggréé
assurances



Merci à nos sponsors !

BEAUNE - FRANCE

ALIX

Transports - Stockage - Logistique
www.transportsalix.com

CARREFOUR MARKET

Grillot Préjeannot
21190 CORPEAU
03.80.21.92.31

BigMat

LES BÂTISSEURS ONT LEUR MAISON

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

2 chemin des Ornières - 71150 CHAGNY
Tél. 03 85 87 30 17 www.bigmat.fr/b-m-c/

SARL.

CAILLET FRERES

PLACO - PEINTURE

06 29 95 31 07

entreprise.caillet.freres@hotmail.com [entreprise CAILLET frères](https://www.facebook.com/entreprise-caillet-freres)

Bouley Imprimerie

CORPEAU

Etiquettes adhésives

LANDRIOT ELECTRICITE

ELECTRICITE GENERALE
AUTOMATISME
DOMOTIQUE
ALARMES

POMPE à CHALEUR
CLIMATISATION

LOCATION DE NACELLE

03 85 87 29 79
landriot.electricite71@orange.fr

8 ROUTE D'EBATY
21190 CORPEAU

CONTROLE TECHNIQUE

FELIX

Tel. 03 80 21 36 46
L - V : 08h - 12h / 14h - 18h
S : 08h - 12h

Prendre RDV :
www.controle-technique-felix.fr

9 rue Préjeannot - 21190 CORPEAU

DEPUIS 1995

EURL ROBUFFO

MAÇONNERIE-RENOVATION
TOITURE - ZINGUERIE
CARRELAGE

☎ 03.80.21.35.31
☎ 06.66.53.82.28

EURLROBUFFO@GMAIL.COM
21190 CORPEAU

locavor.fr

Corpeau

Une distribution de produits locaux organisée toutes les semaines près de chez vous. Ce circuit court vous propose des produits de qualité à un prix équitable.

LOCAVOR CORPEAU
distribution le jeudi de 17h30 à 19h
11 route de Beaune.

Inscription gratuite, sans engagement ni obligation d'achat.
Infos et inscription sur
<https://locavor.fr/296>

Vous êtes entrepreneur, artisan, commerçant, restaurateur et vous souhaitez paraître dans notre journal communal ? N'hésitez plus !

Transmettez votre logo ainsi qu'un chèque de 90 € à l'ordre du Trésor Public à la mairie de Corpeau.